

MANDATÉ : Conseil de quartier de l'Aéroport

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q.199

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 10 février 2016 à 19 h au centre de loisirs Trois-Saisons, 1390, rue Buffon.</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36451Ip (R.C.A.3V.Q. 199).</p>
---	--	--

4. Présences

Membres avec droit de vote : Messieurs Laurier Bérubé, Renald Jobin, Benoît Lemieux, Réjean Martel, Alexandre Privé et mesdames Céline Auclair et Lucie Saint-Gelais.

Personne-ressource : Mme Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion du territoire, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Animation et préparation du rapport : Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

5. Informations présentées

- Présentation des objectifs, du déroulement et des prochaines étapes de la consultation publique.
- Description du projet de règlement.
- Une fiche synthèse a été mise à la disposition des membres du conseil de quartier avant la tenue de la consultation publique.
- Le conseil de quartier a reçu le mandat de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec.
- Le règlement R.C.A.3V.Q. 199 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le document sur les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à la rencontre.

Objet de la demande :

1^{re} MODIFICATION :

La demande vise l'ajout du groupe d'usages *C33 vente ou location de véhicules légers* à la grille de spécifications de la zone 36451Ip.

USAGE AUTORISÉ :

- AJOUTER L'USAGE *C33 VENTE OU LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS*

2^e MODIFICATION :

La Division de la gestion du territoire propose de retirer la superficie maximale de plancher pour un groupe d'usages *C40 générateur d'entrepasage* à la grille de spécifications de la zone 36451Ip.

USAGE AUTORISÉ :

RETIRER LA SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER PAR ÉTABLISSEMENT POUR LE GROUPE D'USAGES *C40 GÉNÉRATEUR D'ENTREPOSAGE*

6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone **36451Ip** tel que proposé.

7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes : 3

Nombre d'interventions : 1

Pendant la période de questions, une personne a émis un commentaire concernant les modifications proposées.

- Un citoyen fait remarquer qu'il y a une coquille à la grille de spécification remise avec la fiche synthèse. La grille proposée n'a pas été corrigée et affiche la superficie de 2200 mètres carrés qu'on propose de retirer.

On reconnaît qu'il s'agit effectivement d'une erreur et qu'elle qui sera corrigée.

8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)

1. Un administrateur demande si les modifications proposées s'appliqueront également aux zones avoisinantes.
On explique que les modifications concernent uniquement la zone 36451/p.
2. Il se questionne à savoir pourquoi la modification concernant la superficie maximale de plancher n'est pas étendue à tout ce secteur puisqu'il s'agit d'une incohérence.
On explique que le présent projet de règlement concerne uniquement cette zone, que le problème ne s'est pas rencontré ailleurs puisqu'actuellement l'usage C40 ne se retrouve pas ailleurs dans ce secteur.
3. Un administrateur demande qui peut demander un référendum.
On explique et montre, à l'aide de la carte, les zones voisines et contigües où les personnes intéressées pourraient faire la demande.
4. Un administrateur demande des précisions quant au retrait de la superficie maximale de plancher pour un groupe d'usages C40.
À l'aide d'un schéma et d'un exemple, on explique l'incohérence qu'on retrouve à la grille de spécification.

Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistant-greffier de l'arrondissement pour dépôt au conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Réjean Martel, Président
Conseil de quartier de l'Aéroport

Préparé par



Priscilla Lafond
Conseillère en consultations publiques
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

11 février 2016